

Compte rendu de la séance du 28 septembre 2018

Présents : Jean-Paul Rouquier, Paul Faux, Sylvie Carbonne, Frédéric L'Hermite, Loïc Mathe

Absents représentés : Jacques Mercadal procuration à Paul Faux, Agnès Huyser, procuration à Jean-Paul Rouquier.

Secrétaire(s) de la séance : Frédéric L'HERMITE

Ordre du jour:

- *Nouveaux statuts PNR
- *Maison des pauvres : projet
- *Voirie 2019
- *Chemin de la Fontaine
- *Travaux accessibilité
- *Courrier "présence de l'ours et /ou du loup en occitanie
- *Dossier départemental des risques majeurs : commune de Génat
- *Questions diverses

Monsieur le maire indique que la commune a reçu le 1er prix, catégorie "Bâtiments publics" et remercie Agnès Huyser pour son action sur le sujet des maisons fleuries de la communauté des communes.

:

1° PNR : délibération sur les nouveaux statuts, lecture faite, la demande semble imprécise et l'on reporte la délibération, pour information complémentaire.

2) Avenir de la maison des pauvres

Le maire informe le conseil qu'après plusieurs réunions avec l'ADT (agence départementale du tourisme et l'Agence Attractivité Ariège (AAA), l'étude de création d'un gîte d'étape réalisé par l'ADT est considérée non concluante. Il propose deux solutions.

La première consiste à créer un ou deux logements sociaux, la 2ème est d'entretenir le bâtiment sans l'aménager. Le maire explique l'intérêt des logements sociaux accessibles à des revenus inférieurs à 2 000€ net.

Les logements permettraient de réhabiliter les trois granges en les finançant par un emprunt à long terme et à faible taux d'intérêt tout en valorisant le patrimoine et en respectant l'esprit de la maison des pauvres. D'autre part, ces constructions sont subventionnées selon le choix de deux T2, T3 ou d'un T6, cette subvention se situerait entre 30 000 et 40 000€ pour un coût estimé entre 150 000 et 200 000€.

La communauté des communes aiderait la commune à monter les dossiers pour lequel un architecte est nécessaire. Pour que le projet soit éligible à la Dotation Equipements des Territoires Ruraux, il est indispensable de boucler le dossier avant fin décembre.

Le maire indique qu'il existe une demande pour de tels logements, qui lui semble intéressant pour la commune d'accueillir de nouveaux habitants. M. L'Hermite abonde dans ce sens. M. Faux annonce qu'il préfère ne rien faire et que la voix de M. Mercadal dont il a la procuration ira aussi vers ce choix. M. Loïc Mathe propose de réaliser un local pour la chasse et un local pour le matériel municipal. Mme Carbonne rappelle la mauvaise expérience des locataires de l'appartement communal et se prononce pour le local de chasse.

Le maire estime qu'il faudra un jour faire quelque chose pour la chasse mais rappelle l'absence de projet de l'ACCA locale malgré ses demandes, et les relations difficiles avec le président.

M. Faux indique que finalement il se rallie à la proposition de M. Loïc Mathe il adjoint la voix de M. Mercadal.

M. L'Hermitte demande à M. Mathe comment serait financé son projet; la réponse de M. Mathe est : une partie par une subvention de la fédération de la chasse, le solde par la commune.

Le maire met au vote les projets des logements sociaux et celui de chasse et matériel, ce dernier obtient 4 voix, le premier 3.

Le conseil décide de confier à M. Loïc Mathe, le pilotage et l'étude de ce projet.

3) Voirie 2019

Le conseil décide de transférer la compétence de l'entretien de la voirie commune à la CCCT.
Chemin de la fontaine (de Larcet)

Vérification des propriétaires des terrains concernés par les endroits où il faudra raboter pour élargir le chemin. Une convention sera ensuite passée avec les propriétaires.

4) Accessibilité

M. Viana doit revenir tracer la place handicapée. Une poubelle doit être ajoutée aux toilettes

4) Courrier "Ours"

Lecture est faite du courrier de M. le sénateur Alain Duran; le conseil approuve l'envoi du courrier.

5) Risques majeurs

Il est rappelé que le document est à la disposition à la mairie.

Questions diverses

Déneigement : nous disposons d'un stock de 750 kg et nous avons approvisionné deux tonnes complémentaires. Nous avons constaté un début de corrosion de la fraise à neige, vraisemblablement due à la proximité du stockage du sel. En plus du rinçage, il est proposé d'huiler la carrosserie en fin de saison.

La sécurité incendie de la Grangette : son positionnement pose problème nous nous rapprocherons du SDIS pour avis.

Une suggestion de Loïc Mathe : réaliser une plateforme sur un des terrains de Mme Teychenné (roncier). Sylvie suggère éventuellement sur un terrain appartement à M. et Mme Lepage.

Débroussaillage : M. le maire fait le point sur la situation à ce jour.

Nous avons constaté un bon avancement des travaux réalisés par les propriétaires ou ayants-droits; nous allons réaliser un point précis de la situation au 1er novembre, et informer les propriétaires défaillants avant qu'un courrier de mise en demeure au 15 novembre. M. le maire rappelle que l'objectif est de terminer avant Noël.

Poubelles :

Nous avons constaté que les chasseurs avaient jeté dans les containers des déchets de gibiers dans les sacs poubelles non fermés et éventrés. Il en a résulté une odeur pestilentielle et des mouches et asticots. La gendarmerie, la fédération départementale et le smectom ont été informés pour avis et action.

Les cloches ; attendons l'intervention de l'entreprise Laumailé

Réservation gîte : ODT n'assure plus les réservations en ligne, nous mettons donc en place un logiciel de réservation et paiement en ligne à gérer par nous-même.

Banc devant la mairie : il est proposé qu'il soit installé à la place de Berduc.

Point et info de M. le maire sur la maison ex- Da Costa : M. Idarretta nouveau propriétaire s'occupe de remettre la maison en sécurité et de procéder au débroussaillage.

La question de la maison Pelofi reste posée.

Au prochain ordre du jour en notera les colis de Noël.

Le conseil se termine à 21H21.